

Certificat de Spécialisation Sols Sportifs Engazonnés (CS SSE)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Réaliser l'entretien d'un terrain sportif engazonné
- Organiser les travaux d'entretien d'un sols sportif engazonnée
- Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonnée
- Réaliser l'entretien des systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairages.
- Habilitation électrique, permis remorque, CACES, AIPR.

Entreprises d'accueil

Entreprises de travaux paysagers d'entretien de sols sportifs engazonnées, collectivités territoriales (peu concernées mais peuvent être amenées à faire participer leur ouvrier à un chantier confié à une entreprise privée).

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un Bac professionnel Aménagements Paysagers, d'un BP Aménagement Paysager ou autre diplôme supérieur En Aménagements Paysagers ou un diplôme équivalent avec expérience significative dans le paysage.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
46321408	214

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

420 heures sur 1 an, soit 12 semaines complètes en UFA. Démarrage en août.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :

1 semaine en UFA,
3 semaines en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA Lyon Pressin

81 chemin de Beaunant
69230 SAINT-GENIS-LAVAL
04 78 56 73 80
st-genis-laval@cneap.fr
www.lyceehorticole.com

Contenu de formation

	Matières
Matières professionnelles (Unités Capitalisables)	UC1 : Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné 1.1. Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné 1.2. Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné
	UC2 : Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés 2.1. Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné 2.2. Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné
	UC3 : Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné 3.1. Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif 3.2. Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné
Intervenants	Permis remorque (BE) SST Habilitation électrique CACES Cat A AIPR Opérateur

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Type	Forme
Situation 1 : Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné UC1 (1.1 + 1.2)	Ponctuel	Pratique explicitée dans l'entreprise ou à l'école
Situation 2 : Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés UC2 (2.1 + 2.2)	Ponctuel	Pratique explicitée dans l'entreprise ou à l'école
Situation 3 : Installer l'infrastructure d'un sol sportif engazonné UC3 (3.1)	Ponctuel	Pratique explicitée dans l'entreprise ou à l'école
Situation 4 : Installer la couche de jeu d'un sol sportif engazonné UC3 (3.2)	Ponctuel	Pratique explicitée dans l'entreprise ou à l'école

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux	90%	87,06%	83,99%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	44%	70%	82% (dont taux de poursuite d'étude)
Taux de poursuite d'étude	44%	18%	
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	Résultats enquête en cours	87%	88%

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés.
- BTS aménagements paysagers spécialiser en entretien durable des terrains de sports.
- Licence (La formation de Responsable Technique en Aménagement d'Espaces Sportifs (RTAES)).

Débouchés professionnels :

- Employabilité en entreprise du paysage avec un spécification dans l'entretien de sol sportif.
- Employabilité dans les collectivités.
- Employabilité dans les Golf.

Cette certification permet l'accès à des postes :

- Ouvrier qualifié.
- Chef d'équipe.
- Conducteur de travaux ou auto.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 700 € (coûts d'amorçage).

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de septembre 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place (intérieur et extérieur).
- Parc à vélo.
- Transports scolaires (navette matin et soir).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

CNEAP, MSA.

• Restauration

Cantine / self sur place.

• Hébergement

Internat sur place.

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Une partie des cours en centre se déroule sous forme d'ateliers permanents. De nombreux travaux pratiques sont réalisés sur le parc (22h) et l'arboretum.
- Salle de mécanique.
- Terrain de football pour teste et expérience .

Coordonnées de l'UFA



UFA Lyon Pressin

81 chemin de Beaunant
69230 SAINT-GENIS-LAVAL
04 78 56 73 80
st-genis-laval@cneap.fr
www.lyceehorticole.com

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026